



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 10 janvier 2019

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : André LE MINOUX

Présents : Francis BERNAVILLE - Marcel CULEDDU - Sylvère MULLER

Absents excusés : Jean-Yves MEUNIER - Roland BENOIT– Jean Claude OFFREDI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

***Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories des **15 et 16 décembre 2018**

***Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

***Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

***Traitement** des demandes d'horaires Spéciaux

***Reports de matchs, Modifications d'horaires, Fermeture de terrains**

***Retraits / Forfaits**

UTILISATION TABLETTE

ATTENTION 1 MATCH = 1 TABLETTE, vous ne pouvez pas utiliser une tablette pour enregistrer deux matchs qui se déroulent à domicile en même temps.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 20910577 Seniors D4 Poule C

Val d'Yerres1 – Pommeuse Faremoutiers1 du 16/12/2018

Match 21168196 Coupe Comité Seniors

Mitry Mory 2 – Presles 1 du 16/12/2018

Match 21168009 Coupe Comité +45 Ans

Val d'Europe 22 – Isles Les Villenoy 21 du 16/12/2018

Match 21168178 Coupe 77 U19

Cesson VSD 1 – Roissy US 1 du 16/12/2018

Match 21168185 Coupe 77 U19

Lieuxaint 1 – Meaux Academy 2 du 16/12/2018

Match 21168121 Coupe Comité U17

St Mard 1 – Chelles 2 du 16/12/2018

La Commission réclame pour la 2^{eme} et dernière fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 20939389 U15 D4 Poule F

Bagneux Nem. E. 2 – Chatelet en Brie Us 1 du 08/12/2018

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

Néant

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE

Matches sans date**Coupe 77 et Comité du 15 et 16 décembre 2018****Match 21168197 Esbly 1 – Breuilloise 1 Coupe Comité Seniors**

Considérant les calendriers des 2 équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre au 13/01/2019

Considérant les calendriers des 2 équipes, les rencontres listées ci-dessous sont reportées sans date de jeu

Match 21168066 Annet 11 – Trilport 11 Coupe Comité Vétérans**Match 21168011 Moussy 21 – Pommeuse 21 Coupe Comité +45 Ans****Match 21167967 Breuilloise 1 – Meaux ADOM 1 Coupe Comité U15****Match 21167972 St Pathus 1 – Meaux Academy CS 3 Coupe Comité U15****Match 21167969 Mormant 1 – Montereau 2 Coupe Comité U15 (T.I. surplace), la rencontre est inversée et devient Montereau 2 – Mormant 1****Match 21168088 Ponthierry 11 – Ozoir 12 Coupe Comité Vétérans (T.I. surplace), la rencontre est inversée et devient Ozoir 12 – Ponthierry 11**

**Merci aux clubs de nous faire parvenir rapidement leurs propositions avec accords,
LA DATE LIMITE DE JEU EST FIXEE AU 07/02/2019**

12 et 13 janvier 2019**Match 20497658 Chevry 1 – Melun 3 Seniors D2C du 13/01/2019**Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **Melun** pour jouer la rencontre au stade P.Ficher à MelunRefusée par le club de **Chevry**.**Match 20848635 Nanteuil 21 – Ferté S/J 21 +45 Ans groupe D du 13/01/2019**Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **Ferté S/J** pour jouer la rencontre au stade Estier à La Ferté S/ JouarreRefusée par le club de **Nanteuil**

19 et 20 janvier 2019

Match 20521269 Le Mée 2 – Longueville 1 U15 D2C du 19/01/2019

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **Le Mée** pour jouer la rencontre à 13h30

En attente de réponse du club de **Longueville**.

Match 20939072 Melun 4 – Vaux Rochette 2 U15 D4E du 19/01/2019

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **Melun** pour jouer la rencontre à 14h00

En attente de réponse du club de **Vaux Rochette**.

26 et 27 janvier 2019

Match 20499946 Montereau 3 – Vaux Rochette 2 Seniors D3E du 27/01/2019

Demande de changement de date via FOOTCLUBS du club de **Montereau** pour jouer la rencontre le 07/04/2019

En attente de réponse du club de **Vaux Rochette**.

Match 20517073 Savigny 1 – Longueville 1 U19 D2C du 27/01/2019

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **Savigny** pour jouer la rencontre à 15h00

En attente de réponse du club de **Longueville**.

Match 20939072 Melun 4 – Combs 1 U15 D4E du 26/01/2019

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **Melun** pour jouer la rencontre à 14h00

En attente de réponse du club de **Combs**.

2 et 3 février 2019

Match 20497709 Savigny 1 – Lieusaint 1 Seniors D2C du 03/02/2019

Demande de changement de date par courriel du club **Savigny** pour jouer la rencontre le 08/03/2019,

Considérant que le 08/03/2019 est un Vendredi, merci au club de **Savigny** de communiquer l'horaire de la rencontre

En attente de réponse du club de **Lieusaint**

16 et 17 février 2019

Match 20516060 Othis/Moussy 11 – Esbly 11 Vétérans D3A du 17/02/2019

Demande de changement de date par courriel du club d'**Othis/Moussy** pour jouer la rencontre le 03/03/2019

En attente de réponse du club d'**Esbly**

16 et 17 mars 2019

Match 20517332 Gretz Tournan 2 – Combs 1 U17 D2B du 17/03/2019

Demande de changement de date par courriel du club **Combs** pour jouer la rencontre le 03/02/2019

En attente de réponse du club de **Gretz Tournan**

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Nandy et Chatelet:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/11/2018,

« ... Match 20939350 Nandy FC 1 – Châtelet US 1

U15 D4 F du 13/10/2018

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission :

(.../...)

La Commission décide d'une suspension de terrain de 1 (un) match ferme aux équipes U15 de l'US CHATELET 1 et U15 du FC NANDY 1.

(.../...) ... »

La Commission, informe les clubs de Nandy et Chatelet, que ces sanctions sont applicables à compter **du 01/01/2019**

La Commission, suite au courriel du club de Nandy concernant la rencontre **Nandy FC 1 – Bagnaux Nemours E. 2 U15 D4 du 01/12/2018,**

Considérant que le club de Nandy a obtenu le prêt des installations de Guignes pour sa rencontre du 01/12/2018,

Considérant que le club de Nandy a anticipé la décision de la Commission,

La Commission valide la programmation de la rencontre sur les installations de Guignes

Le club de Chatelet se doit donc de présenter un terrain de repli, pour sa rencontre de suspension de terrain

Chatelet 1 – Provins 1 du 02/02/2019

Considérant l'article 4.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Chatelet:

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Merci au club de Chatelet de faire parvenir un complément d'information concernant la mise à disposition d'un terrain pour ces rencontres.

Prochaine réunion le : **Jeudi 24 janvier 2019 à 14H00**